



Procès-verbal du Conseil d'établissement de l'école L'Amitié, de La Pruchière et des Vents-et-Marées

**Lundi 17 avril 2023 à 19 h
Plateforme TEAMS**

Présences

Personnel de soutien : Linda Dumont
Parents : M^{mes} Aude St-Pierre-Gagné, Marie-Ève Giroux, Éleine D'Anjou,
Karine Lévesque, Alexandra Jean, Rachel Rioux
Enseignantes : M^{mes} Catherine Albert, Myriam Dumais et Suzanne Gagnon (en
remplacement de Nancy Pelletier)
Service de garde : Fernande Tanguay
Direction : M. Yvan Ouellet

PROJET PROCÈS-VERBAL

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Mot de bienvenue et vérification du quorum

Après constatation du quorum, Mme St-Pierre-Gagné, présidente, ouvre la séance par les salutations d'usage et souhaite la bienvenue à tous.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour du 17 avril 2023

Mme St-Pierre-Gagné fait la lecture du projet d'ordre du jour.

Il est proposé par _____ et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

1.3 Adoption du procès-verbal de la réunion du 6 février 2023

Il est proposé par _____ et unanimement résolu que le procès-verbal de la rencontre du 6 février 2023 soit adopté tel qu'il est proposé.

1.4 Suivi au procès-verbal

Certains sujets sont à l'ordre du jour de la rencontre.

- Capsule de formation des conseils d'établissement et suivi des formations : vérification

2. DOSSIERS DE DÉCISION

2.1 Établissement des principes d'encadrement des coûts du matériel et des effets scolaires

RÉSOLUTION POG 22-23-012

Il est proposé par _____ et unanimement résolu de reconduire le document sur les principes d'encadrement des frais chargés aux parents pour l'année 2023-2024 en maintenant le coût maximum à 55 \$.

Résolution en annexe au PV

2.2 Approbation d'activités éducatives qui nécessitent un changement d'heure ou un déplacement des élèves hors de l'école (art. 87 LIP)

RÉSOLUTION POG 22-23-013

M. Yvan Ouellet présente le tableau des demandes de changement au programme d'activités éducatives qui nécessitent un changement d'heure ou un déplacement des élèves hors de l'école.

L'approbation du programme d'activités éducatives est proposée par _____ et approuvée à l'unanimité.

Résolution en annexe au PV

2.3 Guides des règles de fonctionnement des services de garde en milieu scolaire

RÉSOLUTION POG 22-23-014

M. Yvan Ouellet présente les guides des règles de fonctionnement des services de garde en milieu scolaire la Frayère, l'Entre-Deux et Au Gré-du-Vent.

L'approbation des guides des règles de fonctionnement est proposée par _____ et approuvée à l'unanimité.

Résolution en annexe au PV

3. DOSSIERS D'INFORMATIONS

3.1 DIRECTION

3.1.1 Organisation scolaire provisoire

M. Ouellet nous brosse un portrait de l'organisation scolaire pour nos écoles en 2023-2024.

L'Amitié :

Poursuite d'un préscolaire 4 et 5 ans temps plein pour l'année scolaire 2023-2024. (2 enfants de 4 ans et 7 de 5 ans).

2 triples niveaux (avec ajouts possibles pour aide pédagogique)

La Pruchière :

1 groupe - préscolaire 4 ans, 1 groupe - préscolaire 5 ans, 1 groupe de 1^{re} – 2^e années, 1 groupe de 3^e – 4^e années et 1 groupe de 5^e-6^e années
(Perte d'un groupe encore cette année)

Des Vents-et-Marées :

1 groupe – préscolaire 4 et 5 ans (temps plein), 1 groupe de 1^{re}- 2^e – 3^e années, 1 groupe de 4^e- 5^e et 6^e années (triple niveaux)

3.1.2 Plan d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaires Kamouraska-Rivière-du-Loup

M. Ouellet nous présente une version non officielle du PEVR. Celui-ci sera entériné dès que le Plan stratégique du MEQ sera déposé. Nous devons baser les projets éducatifs sur les grands enjeux ciblés dans le PEVR qui lui tiendra compte du Plan stratégique du MEQ.

3.1.3 Sondage sur le climat scolaire, bien-être, violence et sécurité dans nos écoles.

Un sondage a été passé auprès des élèves et du personnel de nos écoles afin de vérifier la perception qu'on les enfants et le personnel sur le climat, bien-être, violence et sécurité dans nos écoles. Les résultats permettront de connaître nos forces et nos vulnérabilités face à ces enjeux.

3.1.4 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles

M. Ouellet dépose le plan triennal de répartition et destination des immeubles du Centre de services scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup pour 23-23, 24-25 et 25-26.

3.1.5 Transport scolaire heure du midi

M. Ouellet mentionne qu'il n'y a pas de changement pour le service de transport scolaire pour l'école de la Pruchière sur l'heure du midi.

3.2 SERVICE DE GARDE

3.2.1 Journée pédagogique du 25 août 2023

RÉSOLUTION POG 22-23-015

Compte tenu des travaux sur le projet éducatif pour le début de l'année scolaire prochaine, M. Ouellet présente une résolution pour modifier la date du début des services de garde en milieu scolaire la Frayère, l'Entre-Deux et Au Gré-du-Vent.

L'approbation de la résolution est proposée par _____ et approuvée à l'unanimité.

Résolution en annexe au PV

3.3 ENSEIGNANTS

3.4 OPP

3.4.1 Campagnes de financement

3.5 COMITÉ DE PARENTS

3.5.1 *Reconnaissance de l'engagement parental par la FCPQ*

3.6 AUTRES SUJETS

-
-

3.7 Questions du public

4. CLÔTURE DE LA SÉANCE

4.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par _____ à __ h __

Aude St-Pierre-Gagné
Présidente

Yvan Ouellet
Directeur